

Le conseil municipal de SALPERWICK organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs, à l'exclusion des membres du jury.

1 - THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : "SALPERWICK, vues sous les 4 SAISONS". Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème (bâtiments, nature, marais,...)

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 15 ans. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 - DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au 15 octobre 2021. Les photos feront l'objet d'une exposition à la salle communale les 13 et 14 novembre 2021.

4 - MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 4 photographies au maximum, récentes ou anciennes, (1 par saison), d'un format 13X18paysage, en noir et blanc ou en couleur, sur papier photo brillant ou mat. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les tirages devront être numérotés de 1 à 4 (1 pour l'hiver, 2 pour le printemps, 3 pour l'été et 4 pour l'automne). Il devra être indiqué au verso le nom éventuel de la photo et son lieu de prise de vue. Les photos devront être déposées à la mairie, accompagnées du bulletin de participation, dans une enveloppe sur laquelle figureront les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone des participants. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original en format JPG pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune, en l'occurrence ici, le prochain calendrier de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos.

5 - JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Maire, il sera composé de 3 membres du conseil municipal et de 3 personnalités publiques. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Les photographies seront jugées sur le respect du thème et leur pertinence par rapport aux saisons. L'organisateur se réserve le droit d'invalidier ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours, faute d'un nombre suffisant de participants.

6 - PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 400 €. Les récompenses seront attribuées aux 2 premiers clichés sélectionnés dans chaque saison lors d'une cérémonie de remise de prix. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 30 novembre 2021. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

TÉL.....

ADRESSE COURRIEL @

DATE DE NAISSANCE

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTOS ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE SALPERWICK JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2021 ;
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LA COMMUNE DE SALPERWICK À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION.

FAIT À LE

SIGNATURE DU CANDIDAT



Bulletin à retourner avec vos tirages à la Mairie de SALPERWICK
Rue de la clé des champs

Jusqu'au vendredi 15 octobre 2021 dernier délai